

**Assemblea costitutiva dell'associazione
«Piattaforma Riformista. Socialisti liberali nel PS Svizzero»**

Trattanda 10

Riforma strutturale del PS Svizzero. Costituzione della piattaforma riformista quale forum nel PS Svizzero

Il Comitato Direttivo del PS Svizzero propone una riforma strutturale al congresso straordinario del partito del 28.8.2021. In questo quadro, l'Assemblea dei delegati e il Comitato esecutivo saranno sostituiti da un Consiglio di partito come organo strategico. Oltre ai partiti cantonali e cittadini, in questo consiglio dovrebbero essere rappresentati gli organi del PSS (Juso, SP Donne* ecc.), le commissioni tematiche (ad esempio sanità/socialità, ambiente ecc.) e i forum (sindacati, rete PMI, organizzazioni di aiuto, piattaforma riformista ecc. Un forum deve rappresentare almeno il 2% degli attuali circa 32.000 membri del PSS.

La proposta del Comitato Direttivo per un nuovo articolo 20 dello Statuto PSS recita:

<p>Art. 20 (nouveau) Forums</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les Forums sont consacrés à des sujets spécifiques et à des domaines d'intérêt au sein du PS, sous une forme ouverte et auto-organisée.2. L'adhésion aux Forums est ouverte à tous les membres du Parti socialiste suisse, comme à d'autres personnes intéressées.3. Le Conseil de parti décide de la création d'un Forum à la demande d'un Groupe de travail. Les conditions suivantes doivent être remplies de manière cumulative :<ol style="list-style-type: none">a) Le but, l'objectif et les activités doivent correspondre aux valeurs et aux objectifs du PS Suisse ;b) Un Groupe de travail actif doit exister depuis au moins deux ans ;c) Au moment de la demande de création du Forum en question, le Groupe de travail concerné doit être composé d'au moins 2 % de membres du PS Suisse, issus d'au moins six partis cantonaux. Les membres du Forum qui ne sont pas membres du PS sont comptabilisés avec un facteur de 0,5 et un maximum de 25 % du total ;d) Il ne doit pas exister d'autre Forum ou Commission thématique ayant le même contenu.4. Le Conseil de parti adopte un règlement sur la création et la dissolution des Forums.	<p><i>Commentaire du Comité directeur:</i></p> <p>Les Forums constituent une nouvelle forme de collaboration au sein du parti, collaboration qui peut être orientée tant sur le plan thématique que sur celui d'un courant politique. Les Forums auront également le droit de vote au sein du Conseil de parti une fois que les conditions proposées auront été remplies. Pour les détails et la justification, voir le document de travail annexe sur la révision des statuts.</p> <p><i>Extrait du Papier de discussion du Comité directeur:</i></p> <p>En plus des Partis cantonaux, des organes et de la Jeunesse socialiste suisse, les forums, nouvellement créés, et commissions thématiques devront à l'avenir être représentés au sein du Conseil du parti. En un mot : toutes les unités organisationnelles du parti où la politique est élaborée et mise en oeuvre sont représentées au sein du Conseil du parti. Tous les membres du Conseil du parti doivent être des membres du PS. Les membres du Conseil du parti sont des membres des organes directeurs du Parti cantonal ou du groupe qui les délègue. À ces personnes s'ajoutent 10 membres élus librement par le Congrès du parti.</p>
---	---

Il gruppo direttivo propone che, con riserva della decisione della conferenza del partito PSS del 28.8.2021, la Piattaforma riformista si costituisca come forum del PS Svizzero e chiedi la registrazione presso il PS Svizzero. Questo sarebbe un passo importante per una migliore integrazione della piattaforma riformista nel PS Svizzero.